

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 23 novembre 2012 portant nomination de membres du conseil d'administration du centre informatique de recouvrement du Sud-Ouest

NOR : AFSS1230666A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3 ;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant les modèles de statuts des centres informations de la branche recouvrement de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration du centre informatique de recouvrement du Sud-Ouest,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre informatique de recouvrement du Sud-Ouest, sur désignation de la CGT :

Titulaire

M. Davoine (Flavien), en remplacement de M. Sauvier (Jean-Claude).

Suppléant

M. Sauvier (Jean-Claude).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 23 novembre 2012.

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé et par délégation :

Le directeur de projet,

J.-L. REY

Pour le ministre de l'économie
et des finances et par délégation :

Le directeur de projet,

J.-L. REY